



RECUEIL DES **A**CTES **A**DMINISTRATIFS

N° SPECIAL MAI 2014

EDITE ET PUBLIE LE 27 MAI 2014

**"Le texte complet de chaque acte publié dans le présent recueil pourra être consulté à la
Préfecture de la Haute-Loire et dans chaque service concerné"**

SOMMAIRE

PREFECTURE	3
DIRECTION DES MUTALISATIONS ET DE LA MODERNISATION.....	3
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE.....	3
ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2014/38 DESIGNANT M. RENAUD NURY, SOUS-PREFET D'YSSINGEAUX, POUR ASSURER LA SUPPLEANCE DU PREFET	3
ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2014/39 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CLEMENT ROUCHOUSE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE.....	3

PREFECTURE

DIRECTION DES MUTALISATIONS ET DE LA MODERNISATION

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2014/38 DESIGNANT M. RENAUD NURY, SOUS-PREFET D'YSSINGEAUX, POUR ASSURER LA SUPPLEANCE DU PREFET

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

ARRETE :

ARTICLE 1er : La suppléance du Préfet de la Haute-Loire sera exercée par M. Renaud NURY, Sous-Préfet d'Yssingaux, du vendredi 30 mai à 8H00 au dimanche 1er juin à 20H00.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques et M. le Sous-Préfet d'YSSINGEAUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 27 mai 2014

Signé : Denis LABBÉ

ARRÊTE N° B.R.H.F.A.S. 2014/39 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CLEMENT ROUCHOUSE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE

LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à M. Clément ROUCHOUSE, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, à l'effet de signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

de la notation des chefs des services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat dans le département ;
de l'envoi au Président du Conseil Général du rapport annuel d'activité des services de l'Etat dans le département ;
de la réquisition du comptable ;
des arrêtés de conflits.

Il assure la présidence de la commission départementale d'aménagement commercial en cas d'empêchement du Préfet et signe, à ce titre, la décision prise par la commission.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément ROUCHOUSE, l'ensemble de la délégation qui lui est dévolue en application de l'article 1er ci-dessus sera exercée par M. Renaud NURY, Sous-Préfet d'Yssingaux.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Clément ROUCHOUSE et de M. Renaud NURY, la délégation qui leur est accordée sera exercée par M. Hervé GERIN, Sous-Préfet de Brioude.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prendra effet à compter du 2 juin 2014 ; l'arrêté n° B.R.H.F.A.S. 2013/70 du 24 juin 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, M. le Sous-Préfet de Brioude, M. le Sous Préfet d'Yssingeaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Puy-en-Velay, le 27 mai 2014

Signé : Denis LABBÉ

